

# Mégots dans la rue: un nouveau dispositif pour aider les communes

Paris, France | AFP | vendredi 09/02/2024 - 17:31 UTC+1 | 334 mots

Plus de 900 communes, soit un quart de la population, se sont accordées à ce jour avec le nouvel éco-organisme de la filière "pollueur-payeur" du tabac pour recevoir un soutien afin de réduire les mégots dans l'espace public, a-t-il annoncé vendredi.

Issu d'une loi de 2020 instaurant une responsabilité du producteur (REP) face à ce fléau environnemental, l'éco-organisme Alcome, agréé par l'Etat et financé par les fabricants de cigarettes et de filtres, vise une couverture de 75% du territoire fin 2024.

Aujourd'hui, on trouve en moyenne en France plus d'un mégot (1,3) tous les dix mètres de voirie. Dans les grandes villes, c'est 4,5 mégots (0,8 en zones rurales, 1,2 en zones touristiques, 1,7 dans les villes moins denses), selon un comptage réalisé par Alcome, les pouvoirs publics et l'Ademe.

Un nouveau comptage est prévu en 2025 pour mesurer les progrès, a expliqué à l'AFP Marie-Noëlle Duval, la directrice générale d'Alcome, à qui l'Etat a fixé un objectif de -40% de mégots au sol d'ici 2027, à l'issue de son agrément.

Cette aide consiste en un soutien financier au nettoyage à hauteur de 2,08 euros par habitant pour les villes urbaines denses, 1,58 euro pour les touristiques, 1,08 euros pour les urbaines et 0,5 euros pour les zones rurales. Les communes qui le souhaitent reçoivent aussi cendriers de poche, éteignoirs/poubelles de rue, kits de communication...

En contrepartie, la collectivité doit établir chaque année un bilan des actions réalisées.

Parmi les signataires figurent Paris, Lyon Marseille, Rouen, mais aussi La Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne ou Lalinde en Dordogne.

Pour assurer sa montée en puissance en 2024, Alcome, premier éco-organisme chargé en Europe de la diminution des mégots dans l'espace public, a doublé son budget par rapport à 2023, à 61 millions d'euros.

En novembre, le ministère de la Transition écologique l'avait menacé d'une sanction financière pour l'obliger à soutenir l'achat de cendriers de rue. Alcome explique que ce retard était lié à une difficulté juridique, résolue depuis sans qu'il ait eu à régler des astreintes.

cho/kd/gvy

© Agence France-Presse